
DESTINATAIRES :	Aux intervenant(e)s du CISSS de la Montérégie-Ouest, incluant les membres du CMDPSF
EXPÉDITEUR :	Annik Jobin, chef de service, pôle d'innovation et pôle de recherche et responsable de la stratégie organisationnelle de déploiement éthique et responsable de l'IA
DATE :	2 septembre 2025
OBJET :	CLI-60794

Veuillez prendre note que les travaux pour l'outil clinique cité en objet ont été recommandés par le comité de coordination des outils cliniques. L'entrée en vigueur de cet outil clinique découle des efforts pour une utilisation responsable des outils de l'intelligence artificielle (IA) générative. Prendre note également que l'utilisation de cet outil débute dès maintenant.

UTILISATION VISÉE

Il est obligatoire d'obtenir le consentement libre et éclairé de chaque usager avant l'utilisation d'un outil de reconnaissance vocale et de transcription basé sur l'IA, et ce, verbalement ou à l'aide de ce formulaire. Ce consentement doit être déposé ou consigné au dossier de la personne usagère.

Pour toute consultation subséquente avec un même usager, l'intervenant-e doit s'assurer que le consentement demeure valide et éclairé.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la page Intranet [Outils de reconnaissance vocale et transcription basés sur l'IA \(scribe ambient\)](#).

MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT

Le formulaire est disponible sur intranet : CLI-60794 - Consentement reconnaissance vocale et transcription basées sur l'intelligence artificielle (2025-08) ([français/anglais](#))

CLASSEMENT AU DOSSIER

Prendre note que les services d'archives médicales des anciennes composantes ont été informés de l'entrée en vigueur de ce formulaire.

Il est demandé que le formulaire soit disponible dans:

- DMÉ MYLE : onglet "Formulaires - Consentement";
- 3 centres hospitaliers : déposé sur le côté gauche du dossier, sur le dessus;
- SIPAD, numérisé avec les autres formulaires de consentement;
- Pour les CLSC du pôle 2 (JR), le consentement sera classé sous l'onglet "Correspondance et autorisation";
- Pour les CLSC du pôle 1 (Vaudreuil, HSL et Suroit), le consentement sera classé sous l'onglet "Correspondance".

À noter que même si le ou la médecin ou l'intervenant-e retrace le formulaire de consentement dans le dossier de la personne usagère, **le consentement à l'utilisation de l'IA devrait être obtenu à chaque fois et noté de nouveau au dossier**. Même si la personne usagère a consenti lors de la dernière prestation de soins, cela ne veut pas dire automatiquement qu'elle consent automatiquement à chaque visite.

Pour obtenir plus d'information en lien avec l'ordre de classement du formulaire dans le dossier de la personne usagère, veuillez communiquer avec le service des archives médicales de votre installation.

PORTEUR DE DOSSIER

Toute question en lien avec l'utilisation et/ou l'application de cet outil clinique peut être adressée à l'équipe du Pôle Innovation : innovation.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

AJ